

Belkherroubi, Abdelmadjid, *La naissance et la reconnaissance de la république algérienne*, Ets. E. Bruylant, 1972, 176 p.

Jacques Benjamin

Volume 5, numéro 1, 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700412ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700412ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Benjamin, J. (1974). Compte rendu de [Belkherroubi, Abdelmadjid, *La naissance et la reconnaissance de la république algérienne*, Ets. E. Bruylant, 1972, 176 p.] *Études internationales*, 5(1), 157–158. <https://doi.org/10.7202/700412ar>

Le chapitre I est une analyse générale du phénomène de la jeunesse comme mouvement socio-culturel. Des hypothèses et des données de niveaux différents s'y entrecroisent et deux pages seulement, en fin de chapitre, traitent directement de la jeunesse québécoise. Le chapitre II contient un tableau de la modernité industrielle du Québec et une bonne analyse de la situation « marginale » de la jeunesse par rapport à cet univers. Le chapitre III forme presque un tout en lui-même, traitant des idéologies et des comportements des jeunes manifestant une révolution culturelle. Le chapitre IV, par contre, ne parle que de la société traditionnelle au Québec (institutions et idéologies). Trois pages, cette fois, en fin de chapitre, rappellent le thème principal de la marginalité de la jeunesse québécoise. Finalement, le dernier chapitre sur l'univers de la libération nationale donne lieu à une analyse intéressante sur les rapports entre la modernité industrielle et les mouvements de libération au Québec mais on oublie presque (10 lignes) d'y parler de la jeunesse québécoise.

Tout compte fait, on ne peut que souhaiter que dans des publications ultérieures (un troisième livre est prévu sur le mariage et les expériences sexuelles des jeunes Québécois), l'auteur définira mieux son cadre théorique et nous proposera un cheminement moins tâtonnant.

Paul-André QUINTIN

Philosophie,
Université du Québec à Trois-Rivières

BELKHERROUBI, Abdelmadjid, *La naissance et la reconnaissance de la république algérienne*, Ets. E. Bruylant, 1972, 176p.

Le petit volume que nous présentait M. Abdelmadjid Belkherroubi en 1972 se situe globalement dans la perception juridique de la décolonisation. Cette thèse de doctorat en droit ne compte, lorsque publiée, que 160 pages à gros caractères. Elle fut publiée dix ans après les événements qu'elle analyse. Ces éléments pourraient jouer à l'encontre de l'ouvrage. Le lecteur trouvera cependant un recul qui permet à l'autochtone d'être lucide tout en soutenant

une thèse, d'être exhaustif tout en faisant des choix, de s'adresser aux spécialistes de la décolonisation tout en ne traitant que de l'Algérie.

L'auteur s'attarde à trois aspects de ce cas important de la décolonisation violente : l'Algérie à l'intérieur de l'ordre juridique français, le statut international du Gouvernement provisoire algérien (G.P.R.A.) et la nature juridique des accords d'Évian. En 1961, le professeur Pierre Cot pouvait dire que « le droit de la décolonisation s'élabore déjà sous nos yeux dans la pratique des États et le sentiment des peuples » (préface de l'ouvrage de Mohammed Bedjaoui (*La révolution algérienne et le droit*)). C'est l'approche que l'on retrouve dans le volume de l'auteur. Il tient à rester fidèle à la doctrine traditionnelle du droit des gens, mais ne s'attarde pas à l'analyse des principes généraux, il s'attache plutôt à étudier leur application – ou non-application – au cas de l'Algérie, et en ce qui a trait à la nature juridique du G.P.R.A. (cas sans précédent à l'époque), il ne lui fut pas possible de rester fidèle à la doctrine traditionnelle.

Le droit des gens, la doctrine traditionnelle, devrais-je dire, se retrouvait surtout dans les écrits d'un ancien professeur (français) de droit international à Alger, M. Jean Charpentier. Dans plusieurs articles de l'Annuaire français de droit international, de 1958 à 1962, il s'attarda à des principes juridiques tels la neutralité des États tiers, la nature juridique inexistante du G.P.R.A., le caractère interne des accords d'Évian. L'auteur reprend dans chaque cas les éléments du dossier, longuement, patiemment, et toujours poliment ce qui, dans les circonstances, surprend les plus militants de ses jeunes compatriotes. La mobilisation de forces françaises considérables ne permit pas aux insurgés de conquérir, d'occuper et d'organiser une portion déterminée du territoire national. Mais, bien que l'Armée de libération nationale (A.L.N.) soit demeurée une armée de guérilla, le gouvernement français créa une situation de belligérance en ordonnant entre autres la surveillance de la navigation neutre en haute mer (chap. II section III). De l'avis des gouvernements étrangers, dont les alliés mêmes de la France, le conflit dépassa les limites de l'État français (chapitre III section IV). La décolonisation, enfin, a engendré une « effective-

té » d'un genre nouveau fondée sur la guerre d'usure par la guérilla et sur la diplomatie multilatérale. Les États anticolonialistes, libérés de certains principes du droit international classique, firent triompher la conception selon laquelle le contrôle effectif de la population, organisé par une administration clandestine, pouvait faire pièce au contrôle du territoire par la métropole (p. 148). De plus, ces États ne considèrent pas le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, énoncé dans la Charte de l'ONU, comme un simple but assigné à l'organisation. Non, il s'agit selon eux d'un principe juridique important. C'est dans ce climat international que les dirigeants du F.L.N. proclamèrent la République algérienne le 19 septembre 1958. Par suite de conceptions juridiques nouvelles soutenues par un grand nombre de sujets du droit international, on arrivait à une situation équivalente à un conflit de titres entre la France et le G.P.R.A., les deux antagonistes pouvant prétendre également à l'« effectivité ».

Jeune étudiant, j'avais écouté, estomaqué, le professeur Charles Rousseau nous raconter (1966) que, selon lui, il n'y avait pas eu de guerres depuis 1945. L'ouvrage de l'auteur souligne l'évolution des grands principes généraux en la matière sous l'impulsion du mouvement de décolonisation. En ce sens, ce petit volume intéressera plus que les spécialistes de l'Algérie.

Jacques BENJAMIN

*Professeur invité de science politique,
Université de la Colombie-Britannique*

PERROUX, François, *Masse et classe*,
Casterman, 1972, 145p.

François Perroux, un économiste de renom, mais aussi un penseur attentif aux problèmes de son époque, publie avec *Masse et classe* un intéressant petit volume qui ne manque pas de soulever d'importantes questions théoriques et pratiques.

Le point de départ de la réflexion de l'auteur semble double. D'une part, la remarquable réussite du capitalisme industriel à solutionner le problème quantitatif de la production ne s'accomplit pas sans déchet humain, par exem-

ple, la pauvreté tant matérielle que spirituelle, les divers asservissements de l'homme à l'économie, à la technique, à la publicité, etc. La maximisation des processus économiques se révèle ainsi en contradiction avec « le plein développement de la ressource humaine » (p. 8). D'autre part, par contre, le marxisme, qui s'est toujours ingénié à dénoncer les carences du capitalisme, semble s'emprisonner dans les catégories, particulièrement dans les catégories de « classe sociale » et de « lutte de classes », et apparaît impuissant à rendre compte de la spécificité des phénomènes de masse propres à la société contemporaine. La majeure partie de l'ouvrage de Perroux va se résumer dans l'illustration de la « montée » des masses et de l'inadéquation du marxisme.

Ce projet est certainement intéressant et stimulant. Comme tel il ne peut laisser indifférent. Mais s'il faut reconnaître la générosité de l'intention, l'on se doit néanmoins de dénoncer les déficiences de l'analyse qui grèvent sérieusement la valeur des conclusions.

D'abord l'existence des masses et de la masse comme totalités indifférenciées semble acceptée par Perroux comme une évidence empirique. Elle tient à la technique moderne et à la grande production standardisée (p. 19). Or s'il est juste que la société industrielle tend à l'universalisme, à un universalisme qui se confond avec l'uniformité, l'univocité, la banalité des répétitions accumulées, cet universalisme ne peut s'achever sans ruiner le fondement et le moteur de la société industrielle, l'individualisme et l'esprit d'entreprise qu'anime la volonté de puissance. De plus, les processus strictement économiques du capitalisme privé ne répondent pas aux besoins des masses mais, à la solvabilité d'une clientèle (p. 20). Or tant que cette universalité est inachevée, il faut reconnaître des découpages dans la masse, et, tout au moins, y reconnaître des masses. C'est d'ailleurs ce que fait implicitement Perroux en passant sans cesse et non sans ambiguïté de la masse aux masses.

Mais reconnaître la multiplicité des masses, c'est admettre des principes de différenciation et même d'opposition. De là à la reconnaissance des classes sociales et de leurs luttes, il n'y a peut-être qu'un saut sémantique.

Mais c'est un saut que Perroux se refuse à faire. Et il s'emploie durant la majeure partie de